

**IVRY-SUR-SEINE**

## Repenser durablement les espaces publics



PAR CHANTAL DUCHÈNE,  
ADJOINTE AU MAIRE D'IVRY SUR SEINE  
EN CHARGE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES



L'espace public est le lieu du « vivre ensemble », là où s'établit la vie collective. Inscrire les grands principes du développement durable sans pour autant négliger les aspects les plus quotidiens d'une ville de 55 700 habitant/es : c'est l'engagement pris par l'élue écologiste Chantal Duchène.

Adoptée en juin 2012, la charte des espaces publics d'Ivry-sur-Seine donne des orientations et des réponses pour les aménagements courants. Sont concernés la voirie, les espaces publics récréatifs ou encore des espaces publics intermédiaires tels que les places, les parvis, les esplanades. En écho à la charte, le Plan Local d'Urbanisme, en cours de révision, reprend les éléments pouvant faire l'objet d'une traduction réglementaire.

### PARTIR DES USAGES

Parce qu'elle s'est construite avec les principaux intéressés (les usagers, mais aussi les élu/es, les services de la Ville et les partenaires institutionnels), la charte de l'espace constitue aujourd'hui un document de référence. **Chantal Duchène**, adjointe en charge de l'écologie, du développement et de l'aménagement

durables : « Les aménagements de l'espace public doivent découler des pratiques sociales et être appropriables. Un diagnostic a donc été réalisé par un bureau d'études au moyen de rencontres sur le terrain avec celles et ceux qui vivent ou travaillent à Ivry-sur-Seine. Cette consultation a permis de toucher un public plus large que celui qui se rend d'habitude aux réunions publiques. »



## IVRY-SUR-SEINE : REPENSER DURABLEMENT LES ESPACES PUBLICS

La commission développement durable de la Municipalité a été associée au suivi de l'élaboration de la charte à ses différentes étapes. Celle-ci a aussi été présentée à la commission « Accessibilité », afin que les associations de personnes handicapées puissent émettre leurs remarques.

### DE LA PLACE POUR TOUS !

En ville, la majeure partie de l'espace public est constituée par **les voiries**. Parmi les priorités affichées dans ce document figure le partage entre les usagers, quel que soit le mode de déplacement. L'élue écologiste précise : « La charte préconise qu'Ivry-sur-Seine devienne une « ville à 30 », c'est-à-dire une municipalité où la règle générale est la limitation des vitesses à 30 km/h, hors axes structurants. »

L'usage du **vélo** n'en est que facilité et vient s'ajouter à la politique de **transports en commun** pour diversifier les pratiques. Les **piétons** font partie intégrante de la charte : « Nous avons travaillé à une série de mesures qui garantissent des trottoirs confortables, suffisamment larges pour le passage des poussettes, des personnes à mobilité réduite ou en fauteuils roulants. Un ordonnancement spécifique permet également un cheminement aisé pour les personnes malvoyantes. »

**La limitation du stationnement** sur voirie a bien sûr un rôle incitatif non négligeable pour développer d'autres usages, encourager d'autres modes de déplacements.

**Chantal Duchène :** « Elle permet également l'amélioration du cadre de vie et facilite l'entretien des voies, sachant que les balayeurs ne peuvent passer là où les voitures sont stationnées, ce qui représente un frein à l'entretien de l'espace public. »

### GESTION DURABLE ET ÉCONOME

L'espace public, est aussi composé de lieux de détente pour la population, ils doivent avoir un rôle particulièrement important dans une ville aussi dense qu'Ivry-sur-Seine. La charte prévoit des ratios d'espaces publics de détente, tenant compte des besoins spécifiques des différentes catégories de la population, avec une attention particulière aux espaces verts publics et aux espaces dédiés aux jeunes. Par ailleurs, la charte prône la réalisation d'espaces publics qui soient facilement maintenus et entretenus à un coût supportable pour la collectivité : restriction du nombre de modèles de potelets, de bandes, de lampadaires et autres mobiliers urbains. Une gestion fine du parc du mobilier urbain génère des économies !

### si j'étais Maire

**Chantal Duchène :** « Notre commune reste encore à la traîne si l'on s'attarde sur le rapport entre le nombre d'habitant/es et les mètres carrés d'espaces verts publics.

Si j'étais maire, je fixerais un objectif clair, traduit dans le Plan Local d'Urbanisme, de développement des espaces verts publics, ainsi que des espaces de détente pour les adolescents.

Même si elle contient des préconisations contre l'imperméabilisation des sols, la charte ne traite pas de la biodiversité. Cette question devrait avoir une place essentielle dans le processus, avec un diagnostic complet et la préservation de couloirs de biodiversité.

La charte préconise le partage de voirie, mais il faut reconnaître que la réalisation d'itinéraires cyclables est encore à l'état embryonnaire. De l'espace aurait pu encore être gagné sur les places de stationnement. Si j'avais eu plus de marges de manœuvre, j'aurais sans doute été plus ambitieuse pour réellement changer la donne ! »

### Aller plus loin

Manifeste pour une ville à 30 km/h,  
Association Rue de l'Avenir

Stationnement et espace public,  
Association Rue de l'Avenir



### Chantal Duchène

ADJOINTE AU MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
chantal.duchene@dbmail.com